

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JANVIER 2024**

Etaient présents

M. Jean-Philippe GAVET, Maire, Président de séance
M. Daniel LEVET, 1^{er} Adjoint
M. Philippe CASTANET, adjoint au Maire
Mme. Sandrine ROUGIE, adjointe au Maire
Mme Eveline BOUYSSOU, conseillère municipale
M. Sébastien DALE, conseiller municipal
M. Gervais DELNAUD, conseiller municipal
Mr. Bruno DE SOUZA, conseiller municipal
M. Dominique JOUHAULT, conseiller municipal
Mme Annick JAMME, conseillère municipale
M. Roland SEGUREL, conseiller municipal

Avait (ent) donné (s) pouvoir

Etait (ent) absent (e s)

- Nombre de Conseillers Municipaux : 11
- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 11
- Nombre de pouvoirs : 0
- Nombre d'absents : 0

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 04 janvier 2024

Délibération n° 01-2024 – Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Sébastien DALE

Il est procédé au vote - Résultat : **Unanimité des membres présents et représentés Monsieur Sébastien DALE est secrétaire de séance**

OUVERTURE DE LA SEANCE

Ajout à l'ordre du jour :Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : Budget Assainissement deux décisions modificatives afin de pouvoir mandater avant la clôture budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.

Délibération 02-2043 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Procès verbal du 14 décembre 2023 - approuvé à l' unanimité des membres présents et représentés

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès verbal du 02 novembre 2023,
- ACP - Construction d'une 5ième classe au Regroupement Pédagogique Intercommunal de SaintSozy, Meyronne, Mayrac, Lacave et Creysse – lancement du marché Maîtrise d'Oeuvre
- DE - Budget Annexe Lotissement A. CAMUS - Décision Modificative ;
- DE - Budget Principal - Décision Modificatif Compte 66111 - Intérêts sur emprunt n°00003000173 CA NMP ;
- DE - Fixation des Tarifs des locations communales 2024 ;
- DE - Fixation des Tarifs Cimetière et colombarium ;
- Informations du Maire,
- Courrier (s) de (des) administré (s),
- Commissions Communales, Communautaires et syndicales,
- Questions diverses

ACP - Construction d'une 5ième classe au Regroupement Pédagogique Intercommunal de SaintSozy, Meyronne, Mayrac, Lacave et Creysse – Lancement du marché Maîtrise d'Oeuvre

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose.

La commune souhaite créer une classe supplémentaire au sein du RPI sis 5 rue des Ecoles et du Glacis à Saint-Sozy.

Pour la mise en œuvre de ce programme, la commune lancerait une consultation pour la mission maîtrise d'oeuvre sous la forme de 3 devis (seuil moins de 40 000,00 euros) conformément au Code de la commande publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Délibération n° 04-2024 Budget Annexe lotissement Albert CAMUS – Décision modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
605	Achats de matériel, équip. et travaux	-100.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100.00	

	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération n° 05-2024 Budget Annexe lotissement Albert CAMUS – Décision modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
608 (043)	Frais sur terrains en cours aménagement	100.00	
796 (043)	Transferts charges financières		100.00
	TOTAL :	100.00	100.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	100.00	100.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération n° 06-2024 Budget Principal – Décision Modificative Compte 66111 - Intérêts sur emprunt n° 00003000173 CA NMP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement	-5566.60	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	804.33	
739211	Attribution de compensation	4762.27	
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL : 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération n° 07 -2024 Fixation des Tarifs des locations communales 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée comme chaque année que les loyers des logements communaux sont révisés en fonction des variations de la valeur moyenne de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.

Valeur 2^{ème} trimestre 2022 : **140,59**

Soit une augmentation de : **+ 3,50 %**

Les nouveaux loyers entrent en vigueur au **01/02/2024**

	Tarifs 2023	PROPOSITIONS 2024
*APPART. MAISON DELBREIL	312.85 €	323.80 €
*LOGT. LA POSTE 2ème Etage	329.84 €	341.38 €
*LOGT. LA POSTE 1 er étage	345.87 €	357.97 €
*LOGT ECOLE HAUT	389.87 €	403.51 €
*LOCAL JAMME	162.46 €	168.14 €
*PLACE EGLISE		150,00 €/ an (aug au 01/01/12)
*LOCATION GABALES		150,00 € / an
*BUREAU LA POSTE (ANNUEL)	Fixé avec la POSTE	

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la revalorisation des loyers logements communaux comme indiqué dans le tableau ci-dessus
- **APPROUVE** les tarifs des logements communaux applicables au 01 février 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessus

Délibération n° 08-2024 Fixation des Tarifs Cimetière et colombarium

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 24 novembre 2022 fixant les tarifs 2023 des concessions de terrains, columbariums ; jardin du souvenir dans le cimetière communal.

La commission cimetière propose de reconduire les tarifs 2023 pour l'année 2024 comme suit :

La durée des différentes concessions est maintenue à 20 ans.

- Concession de terrains :

Durée 20 ans – concession simple (2,30 m x 1,10 m) 80,00 €
Durée 20 ans – concession double (2,30 m x 2,20 m)..... 150,00 € -

- Case de l'ancien columbarium :

Durée 20 ans..... 450,00 €
Plaque gravée à coller à la charge du concessionnaire

- Case du nouveau columbarium :

Durée 20 ans..... 450,00 €
Plaque gravée à coller à la charge du concessionnaire

- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir :

Taxe de dispersion..... 70,00 €
Plaque gravée à coller à la charge du concessionnaire

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'à ce jour le nouveau columbarium et le jardin du souvenir ne sont toujours pas construits. Le prestataire des Pompes Funèbres retenu rencontre des difficultés d'approvisionnement de fourniture (marbre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés de reconduire les différents tarifs 2023 en 2024 et,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Délibération n° 09-2024 Budget Annexe Assainissement – Décision modificative

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
672	Reversement excédent collectivité rattachée	5355.00	
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants		5355.00
TOTAL :		5355.00	5355.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		5355.00	5355.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération n° 10-2024 Budget Annexe Assainissement – Décision modificative

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6063	Fournitures entretien et petit équipement	-4000.00	
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	-5000.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	-109000.00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	-1000.00	
627	Services bancaires et assimilés	-45.00	
672	Reversement excédent collectivité rattachée	119045.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a d'autres questions diverses à formuler.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30 .
La date du prochain conseil municipal est fixée en date du 15/02/2024**

**Jean-Philippe GAVET,
Le Président**

**Sébastien DALE
Le secrétaire**